



Ville d'Enghien-les-Bains

VAL D'OISE

Cité Thermale

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-21-12

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Date de convocation :	15 décembre 2022
Fin du Conseil :	20h20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoint au Maire, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Roland MANGERET, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Pathé SEGNANE, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

Grégoire PENAIRE donne pouvoir à Sophie MERCHAT

Patrice MANFREDI donne pouvoir à Pauline BIDAUD

Gisela BRARD donne pouvoir à Marc ANTAO

Laurence ROBBE donne pouvoir à Véronique FERIEN

Albert KALADJIAN donne pouvoir à Véronique DURK

Aurélié MARTINEZ donne pouvoir à Roland MANGERET

Maxime DURIER donne pouvoir à M Le MAIRE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Paul AÏSS

Laurent GUEDJ

Yaël SOUSSAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pauline BIDAUD

oooooooooooooooooooo

OBJET : Tarifs de location espaces Centres des Arts (CDA) pour les partenaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2016-21-15 de la séance du conseil municipal du 23 juin 2016 fixant les tarifs de location des espaces du centre des arts, avec pour la salle noire et le studio de danse les tarifs suivants :

- 1h > 100€ TTC
- 1 demi-journée > 600€ TTC
- 1 journée > 1200€ TTC

Vu l'avis favorable des membres des Commissions Culture et Finances, Patrimoine et Travaux réunis respectivement en séance les 6 et 8 décembre 2022,

Considérant que le Centre des arts d'Enghien-les-Bains met à jour sa politique tarifaire de location des espaces pour les partenaires du CDA (anciennes entreprises du Numeric Lab, partenaires institutionnels),

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE : les tarifs suivants pour les partenaires du centre des arts :

Studio 19 (salle noire) / studio de danse

Location pour une demi- journée : 150.00€ TTC
Location pour une journée : 300.00 €TTC
Location pour deux journées consécutives : 400.00€ TTC

DIT : que les tarifs entreront en application à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture
et de la publication le

20 DEC. 2022

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI



Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR
Philippe SUEUR ✎

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.